

**1336**

**DE BROQUEVILLE.**

1996

*de Broquerville*

---

1820  
Le 8 Decembre 1820  
GENDARMERIE  
ROYALE  
11<sup>e</sup> LÉGION.

Monsieur le Gendre de ma servitude  
Le 8 Decembre 1820

M. De Broqueville, Chevalier de  
l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis,  
Capitaine commandant la Gendarmerie Royale  
du Département du Gers. Retraité à Monsieur le  
Président Sébastien, ancien juge d'arrondissement nommé par l'Assemblée  
S. M. Ministre des armées de France pour la Commission  
du jeu de l'Assemblée



Monsieur

Un abrégé de ce que moi a fait de laquelle j'ai été malade, est  
que je n'ai pu répondre plus tôt à votre lettre du 28 Decembre  
Dernier en l'envoyant votre extrait et vos sollicitations a été regardé  
j'ai l'honneur de vous dire à M<sup>r</sup> que je déclare sincèrement  
que ma position actuelle est telle que je ne serai pas dans la nécessité de  
vous soumettre mon avis mais il m'est impossible dans le moment de  
fournir à cette Assemblée avouer que j'en suis évidemment à faire cette  
proposition en avoir l'assurance de l'agréer d'un membre de l'  
Assemblée de l'Assemblée de laquelle, à chaque fois que j'en ferai l'envoi dans  
le cas où il me marquera de cela être possible alors j'envirai  
courrier par courrier ma déclaration confirmée au modèle en votre lettre.

La R<sup>e</sup> Assemblée me<sup>r</sup> position quand il a été nécessaire de faire  
la trouver comme je l'espere assez favorable je l'entre figure dans votre  
avisage et faire pour faire convenable à l'autorité de l'Assemblée.

Ce je crois y avoir des droits bien sincèrement acquis puisque  
depuis plusieurs années mes agents ainsi que moi avons sacrifié  
nos biens et nos personnes au service des Rois légitimes. Dans la  
carrière militaire que nous avons parcourue j'en ai fait avec distinction  
notre honorable qualité de juge d'armes sans mettre ma<sup>r</sup> à  
risque d'être jugé d'après l'exposé favorant.

Vous trouvez ma<sup>r</sup> position honnête, j'aurai celle de monsieur  
Grand-Père Béz-Ayel et Béz-Ayel.

*messie*  
Jean Joseph Bernard  
De Broquerville n<sup>e</sup> 1777  
Avril 1783

Servi au service en qualité de lieutenant au Régiment Provincial de Rhodes Breveté en cette qualité le 17 juillet 1775. Passe au même que de lieutenant au Bataillon de gendarmerie infanterie de Bourbon où il servit dans intégration jusqu'en au 20 mars 1791 époque du décret de la Convention, petit lieutenant de la Gendarmerie sous nomme de Le Roy, infortuné Louis XVI de Bourbon d'autre Part brevet du 19 juillet 1791. Son attachement et sa fidélité au Roi légitime le 1<sup>er</sup> Mai 1791. Son attachement et sa fidélité au Roi légitime le 1<sup>er</sup> Mai 1791. Son attachement et sa fidélité au Roi légitime le 1<sup>er</sup> Mai 1791. Son attachement et sa fidélité au Roi légitime le 1<sup>er</sup> Mai 1791. Son attachement et sa fidélité au Roi légitime le 1<sup>er</sup> Mai 1791.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

<sup>3.</sup>  
Ma conduite courageuse et ma fidélité au Roi légitime parmi alors armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1791 dans la nuit de la Révolution servit à Paris au sein de l'Armée de l'Indépendance et de la Liberté qui au 9 thermidor, le 1<sup>er</sup> Avril 1792, le 10 mai et le 18 juillet incarnera après le royaume monstre nouveau monarque généralement à Paris.

M  
Monsieur

Allais étois à mesme de Chignon Châtel, a servir a mesme de Chignon  
Lacharnie, Par Brigitte de Chignon Comme de M<sup>e</sup> De la robe et chevaux  
D'eust qui l'avoient accueilli et la maria a Jean de Broquerelle  
De Lourr mon fils ayuel.

Vous autres messieurs Combien le roial Long, D'espousant  
D'entreprendre une application plus réelle? Surtout apres avoir essuyé la  
Perte de l'Allemagne. Il l'a fait, ce de quoi que par hasard ou  
en caprice apres d'interroger quelques contracté de mariage  
Et autres Pices originales partoulement entre nous, De 1666.

+ Sonne à Béziers Per  
m<sup>e</sup> le marguier des ducs  
Comte De Claude lieutenant  
général et Lieutenant  
général en guerre  
Portent l'heure étoit  
affranchi et gencé de  
guerre tant infanterie  
que cavalerie De  
logis ne fortifications  
les biens et meubles  
l'autre de Broquerelle  
D'autre où qu'il  
que l'autre des biens  
exigent auquel  
de l'autre il tenu la  
main et d'en répondre  
Personnellement

Ensuite moi je suis affreux pour contenter de l'état militaire  
de ma famille et le jour des avantages y attacher Per les  
ordonnances de nos rois, Par l'article 7 du traité de la noblesse  
incommutable acquise par les capitaines commandants les compagnies  
leur appartement et furent la guerre comme l'ont fait monsieur  
et ses descendants depuis l'an 1666 article 5 De 1666 en ce  
peut être toute personne de prendre le titre de chevalier ni de  
chevalier sans le corps de la noblesse il ne reçoit d'autre appellation  
et que qui est fait profession des armes, L'article 8 du même  
traité l'ordonnance de Charles IX l'an 1564. article 1<sup>er</sup> Rôle  
a telz Personnes chevaliers comme capitaines commandants des compagnies  
un arret Rende Per la cour des aides de Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1666.  
Conforme les tels Personnes dans laquelle l'époux le chevalier  
Constituez la Condition nommée Par le Roi Pour la vérification  
des biens de noblesse possédant en vertu des dispositions du  
Gouvernement Rendue par le Roi a St germain en Laye le 23  
Mars 1666 vient à l'apres, Purquille jugeant que l'interdition  
et l'une ou l'autre des conditions exigées que n'importe  
service militaire ou fait maintenu en la possession de nobles  
de Paris en justifiant de l'autre, ou autre voie ayant le droit  
de la partie de la noblesse de Paris

Ainsi c'est je pense que ma position sera <sup>remise</sup> juste et de  
et que vous y aurez égard. Pourtant y assisterai à l'avant le rôle de  
ma famille pourtant des biens et des biens nobles j'ai pris le  
toute malgré la liquidation qui en fait faillit en vertu des lois  
Pour cette distinction il me faut spécifier il est à savoir  
Envoyer des Pices à cet égard et Général de mariage de mon  
épouse que j'ai contracté avec une Piace originale dont certificat n<sup>o</sup> 146  
juge magistrat général de l'Instruction, et Président du  
stade Per lui et autres guilleboum le 13 avril 1772 il a  
faire faire tout il est nécessaire de faire faire aménagement au

Bureau de la Justice toute vérification des Piaces mentionnées la date en  
Est exacte et le rôle du premier avec les deux Piaces j'avais  
l'honneur de vous envoyer le montant du Compte de Celui de Bourgfrid  
afaire à la fin de la Réponse paragraphe de votre lettre Du 28 juillet  
Enfin M<sup>e</sup> je m'en rapporte entièrement à vous et  
à vos bons offices suivi celle de celle occasion de vous assurer de la  
considération le plus distingué que je pourvoirois toutes mes forces pour  
un honneur qui convient de faire enfin au fil de la fin de monsieur  
Le Compteur de ce Rôle également dans une carrière aussi  
honorante que Pieuse et Pénible Revenez monsieur cette  
affidance de robes n<sup>o</sup> 146 de la Justice  
jjc le 1<sup>er</sup> de Septembre.

P. S. Le Cecel apposé à ma Lettre est l'irréfutable preuve  
des armes de ma famille et Celui de la famille de son monsieur  
épouse dont le père en cours d'autre aucun maréchal de logis de  
Garder le corps du Roi compagnie écossaise Retraite Pécunes  
d'autrement. Closel de cavalerie avec 2000 de soldats son nom  
est de l'armée de Lorraine.

Il est en monsieur que je vous envoie une avise  
au sujet de l'ordre tout ce qui se fait en les offices  
de cavalerie et auquel que l'un ou l'autre de ces  
offices de la police royale le rôle 146 envoi  
en conséquence pour l'ordre de l'ordre de la police  
royale de la ville de Lille lequel en conséquence  
possède au moins un deuxième étage  
pour regarder les choses de l'ordre de la police royale  
que l'autre n<sup>o</sup> 146 le 1<sup>er</sup> de Septembre

Le 25 juillet 1820 à Paris  
M. le Comte de la Motte-Viollet  
Ministre des Finances  
et de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts  
et de l'Administration des Postes et Télégraphes  
et de l'Administration des Pâtes et Selles  
et de l'Administration des Ponts et Chaussées  
et de l'Administration des Mines  
et de l'Administration des Forêts  
et de l'Administration des Génie et des Ponts et Chaussées  
et de l'Administration des Pâtes et Selles  
et de l'Administration des Ponts et Chaussées  
et de l'Administration des Mines  
et de l'Administration des Forêts

111

M. le Comte de la Motte-Viollet  
Ministre des Finances  
et de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts  
et de l'Administration des Postes et Télégraphes  
et de l'Administration des Pâtes et Selles  
et de l'Administration des Ponts et Chaussées  
et de l'Administration des Mines  
et de l'Administration des Forêts  
et de l'Administration des Génie et des Ponts et Chaussées  
et de l'Administration des Pâtes et Selles  
et de l'Administration des Ponts et Chaussées  
et de l'Administration des Mines  
et de l'Administration des Forêts

P. 312  
PIERRE



111